



Patrimoine / Art / Droit culturel

## **Avenir des « œuvres orphelines » : la Fondation Gandur pour l'Art coorganisatrice d'un colloque international à l'Université de Genève**

**Genève, le 12 janvier 2021 – La Fondation Gandur pour l'Art (FGA), la chaire UNESCO en droit de l'art de l'Université de Genève et UNIDROIT organisent conjointement les 4 et 5 février 2021 un colloque à l'Université de Genève intitulé « Quel avenir pour les œuvres orphelines ? ». Près de trente intervenants aborderont durant deux journées la question de ces œuvres, présentes dans les collections avant les années 1970, et dont on ne peut dater l'acquisition ni déterminer la provenance faute d'archives. Ces objets « sans papiers » posent des défis juridiques, déontologiques et historiques auxquels des experts venus d'horizons divers tenteront de trouver des solutions.**

Depuis 1970 et 1995 respectivement, les Conventions de l'Unesco et d'UNIDROIT régissent l'acquisition d'objets archéologiques et ethnographiques dans les états signataires. En Suisse, la Loi sur le transfert des biens culturels (LBTC) protège ces biens de tout commerce illicite. Néanmoins, de nombreuses collections recèlent des œuvres acquises antérieurement à ces conventions et pour lesquelles il n'existe pas d'archives ou d'historique quant à leur parcours. Le mystère entourant le pédigrée de ces objets est un frein à ce qu'ils puissent être exposés, vendus, conservés et documentés dans des conditions légales et optimales.

Isabelle Tassignon, conservatrice des collections archéologie et ethnologie de la FGA, est, avec Marina Schneider d'UNIDROIT et Marc-André Renold de l'Université de Genève, une des initiatrices de cette rencontre. La FGA considère comme primordial que le marché de l'art dans son ensemble soit gouverné par une éthique et une diligence irréprochable. Jean Claude Gandur, Président fondateur de la Fondation, participera à une table-ronde le 5 février.

Collectionneurs, galeristes, juristes, magistrats, agents des douanes, brigades policières spécialisées dans la répression des fraudes, historiens et archéologues, chercheurs, académiques, conservateurs : ces protagonistes du monde de l'art sont invités à débattre afin d'élaborer des pistes concrètes permettant de donner à ces œuvres une légitimité qui en assurerait la protection et la reconnaissance.

Un second colloque prévu à Rome fin 2021 permettra de poursuivre ces investigations.



2010 FONDATION  
2020 GANDUR  
POUR L'ART

### Informations pratiques :

Le colloque gratuit se tiendra en français et en anglais avec traduction simultanée

Il sera diffusé en visioconférence les 4 et 5 février 2021

Programme complet en pièce jointe

Inscriptions obligatoires sur le site de l'Université de Genève : <https://bit.ly/3qg0iDg>

### **Contact médias :**

Aurélie Charlet, Cabinet Privé de Conseils – Tel. +41 22 552 46 23 – [charlet@cpc-pr.com](mailto:charlet@cpc-pr.com)

---

### **Au sujet de la Fondation Gandur pour l'Art**

La Fondation Gandur pour l'Art a été créée par le collectionneur et entrepreneur suisse Jean Claude Gandur en 2010 avec comme mission de préserver, d'enrichir et d'exposer ses collections d'art constituées depuis plus de quarante ans.

Elle a pour vocation la mise à disposition de ses œuvres auprès d'institutions muséales, du monde académique et du grand public. S'appuyant sur la conviction de Jean Claude Gandur que la culture doit être accessible à tous, la Fondation encourage l'accès à l'art à travers des expositions temporaires, des prêts d'œuvres, l'accès en ligne et la publication de catalogues de référence. Elle a également développé plusieurs partenariats, notamment avec le Musée national centre d'art Reina Sofía, Madrid (Espagne). La Fondation est membre du Conseil International des Musées (ICOM) depuis 2013 ainsi que de l'Association des musées suisses (AMS) depuis 2019. Elle se conforme de manière stricte au code de déontologie de l'ICOM.

Les collections de la Fondation sont organisées en cinq domaines distincts : l'archéologie avec plus de 1250 objets d'art égyptiens, grecs, romains et proche-orientaux ; les beaux-arts avec plus de 1050 peintures européennes essentiellement d'après-guerre, ce qui en fait l'une des plus importantes collections pour la période en main privée ; les arts décoratifs avec près de 400 œuvres incluant sculptures, meubles et objets d'art du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle ; l'ethnologie avec près de 450 objets d'Amérique latine et d'Océanie ; et l'art contemporain africain et de la diaspora avec plus de 200 œuvres.

[www.fg-art.org](http://www.fg-art.org)